

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 1 mai 2017 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Chantal Dufour	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Neuf personnes assistent à la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso.2017-88

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point «affaires nouvelles» ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2017

Réso 2017-89

Il est proposé par Norbert Michaud appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 3 avril 2017.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2017

Réso. 2017-90

Il est proposé par Patrice Dubé appuyé par Chantal Dufour et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 19 avril 2017

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso 2017-91

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 46 866.97\$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

ADOPTÉE

6. AFFAIRES MUNICIPALES

a) **Municipalité alliée contre violence conjugale**

Réso 2017-92

PROJET DE DÉCLARATION SUGGÉRÉE

**MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE**

Proclamation de la municipalité de Lejeune

à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

Déclaration présentée au conseil municipal de Lejeune

par Pierre Daigneault le 1^{er} mai 2017

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que, dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRTB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer Lejeune municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

b) Demande d'appui moral des municipalités du Témiscouata concernant le projet d'une surface de Dek hockey et Futsal à Packington

Réso 2017-93

Considérant que la Commission des Loisirs de Packington en collaboration avec la municipalité projette l'implantation d'une surface sportive modulaire en tuiles de polypropylène pour favoriser la pratique du Dek Hockey et le Futsal;

Considérant que la Commission des Loisirs présentera une demande de subvention au Pacte rural pour obtenir une aide financière dans l'enveloppe régionale;

Considérant que cette surface pourra être utilisée par tous les adeptes de Dek Hockey et de Futsal;

Considérant que cette surface n'a pas seulement pour objectif d'améliorer les conditions de jeu, elle est aussi recommandée pour réduire les risques de blessures. Elle permet de réduire la fatigue musculaire et l'usure des articulations, en plus de minimiser l'abrasion de la peau lors d'une chute;

Considérant que la municipalité de Packington possède une patinoire couverte et une surface de jeux qui répond aux normes de ses sports;

Considérant que cette surface pourrait être utilisée par toutes les équipes du Témiscouata et tous les adeptes de ces sports;

En conséquence, il est proposé par Fernand Albert, secondé par Réjean Albert et résolu que le Conseil municipal de Lejeune donne un appui moral pour la réalisation du projet de surface sportive modulaire à la municipalité de Packington aux municipalités du Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

c)Règlement 216

Règlement 216

Modifiant le règlement 201 par l'ajout d'un nouvel article (projet de Loi 83), apportant une modification au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Lejeune

Règlement 216

ATTENDU QUE la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

ATTENDU QUE le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le 10 juin 2016 le Projet de Loi 83 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique. 2016, c.17). Et que cette Loi a été sanctionnée le même jour;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique des élus de la Municipalité de Lejeune;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 3 avril 2017;

Règlement adoptée à la séance du conseil du 1 mai 2017 à Lejeune

ADOPTÉE

Maire

Directrice générale

Réso 2017-94

d) Dénonciation hausse salaires hauts dirigeants Bombardier

**DÉNONCIATION DE LA HAUSSE DE LA RÉMUNÉRATION
DES HAUTS DIRIGEANTS DE BOMBARDIER**

CONSIDÉRANT QUE la direction de Bombardier a annoncé une hausse de salaire pour 5 de ses hauts dirigeants et du président de son conseil d'administration de 48%;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, Bombardier a connu de nombreux problèmes qui ont entraîné un licenciement majeur de ses travailleurs, qui ont nécessité un prêt de 372.5 millions de dollars du pallier fédéral et un investissement de 1.3 milliard de dollars des fonds publics québécois;

CONSIDÉRANT les répercussions issues de ces décisions administratives subies par les travailleurs et la population au niveau économique et familiale;

CONSIDÉRANT QUE le message véhiculé par cette action est choquant pour le Québécois qui se sent floué par l'entreprise, fierté québécoise, représentante de son patrimoine et pour laquelle elle avait une haute estime;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de reporter la hausse scandaleuse des salaires en 2020 n'est en rien satisfaisante et doit plutôt être abandonnée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Norbert Michaud, appuyée par Chantal Dufour, il est résolu à l'unanimité

DE DÉNONCER la hausse de salaire des hauts dirigeants annoncé par Bombardier;

DE DEMANDER à la direction de l'entreprise de revoir leur décision et de renoncer à la hausse de leurs rémunérations prévues, faisant ainsi preuve de respect envers les travailleurs, les actionnaires et les québécois qui ont toujours vu en Bombardier un fier représentant du patrimoine québécois;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au conseil d'administration de Bombardier.

Note au procès-verbal : Envoyer une copie de cette résolution aux municipalités du Québec et MRC du Québec pour fin d'appui et qu'une chaîne de soutien soit ainsi créée.

ADOPTÉE

7. COTISATION ET MEMBERSHIP

a) AFBL (Cotisation annuelle)

Réso 2017-95

Il est proposé par Patrice Dubé appuyé par Réjean Albert et résolu d'accepter les coûts d'adhésion à Association forestière Bas-Laurentienne 2017-2018, au montant de 65\$ pour une municipalité valide du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

ADOPTÉE

8. ADMINISTRATION

a) Infotech (offre service dépôt directe fournisseurs)

Attendu que nous avons déjà le mini module pour la paye

Attendu que la demande des fournisseurs augmente pour les paiements électroniques.

Attendu que cela permet une économie de temps en générant automatiquement un fichier de dépôt direct afin de payer les fournisseurs.

Attendu que ça assure un paiement sécuritaire des comptes de dépenses des employés, des dépenses incompressibles.

Attendu que ça permet d'économiser parce qu'on réduit le nombre de chèque à imprimer.

En conséquence, le conseil décide de remettre à plus tard l'achat de ce logiciel, car présentement le nombre de fournisseur ne sont pas tout inscrit.

9. RESSOURCES HUMAINES

a) Embauche entretien paysager

Réso 2017-96

Attendu que la municipalité engage une personne préposée à l'entretien paysager à chaque année.

Attendu que l'an passé nous avons engagé Mme Hélène Viel et que nous avons aimé le travail effectué.

Attendu qu'elle désire refaire le même travail cette année.

Il est proposé par Marguerite Albert, appuyé par M. Fernand Albert et résolu d'engager Mme Hélène Viel pour un poste de 30 heures par semaine à 14.25\$ de l'heure, pour une période de 18 semaines débutant le 22 mai 2017 et se terminant le 22 septembre 2017. Ses heures de travail devront être effectuées à partir de 7 h am du lundi au vendredi.

ADOPTÉE

b) Voirie été (employé) 2ième

Nous gardons à l'emploi le 2ième employé de voirie pour la saison estivale 2017, pour l'instant.

10. VOIRIE

a) Formation Herbe à poux

Il y a une formation Herbe à poux qui aura lieu le 31 mai 2016 à Rivière-du-Loup de 9h00 à 16h00. Le coût de la formation est de 85\$ par participant, incluant le dîner. Ce coût est basé sur un auditoire de 20 personnes et pourrait être révisé en fonction du nombre de participants inscrits.

Nous refusons la formation, considérant qu'il y a peu herbe à poux dans la région.

b) Balayage des rues de la municipalité

Réso 2017-97

Attendu que nous devons nettoyer les rues de la municipalité pour l'été 2017

Attendu que nous avons demandé des soumissions de différents contractants

Il est proposé par M. Norbert Michaud appuyé par M. Fernand Albert et résolu que le balayage des rues soit fait par M. Steve Dubé compagnie 9212-0443 inc. de Témiscouata-sur-le-lac.

Le prix est de 90\$ de l'heure selon l'offre fourni, effectué avec un balai ramasseur muni d'un réservoir d'eau pour minimiser la poussière pendant le nettoyage.

ADOPTÉE

c) Employé voirie demande le véhicule pour le diner à la maison

Nous autorisons les employés de la voirie à se rendre à leur résidence avec le véhicule de la municipalité (camionnette) ce pour le diner et aussi dans la mesure raisonnable et sans d'abus.

11. ORGANISME MUNICIPAL

Réso 2017-98

a) DSG Permis alcool 2017

Demande d'appui de la municipalité pour obtenir un permis d'alcool pour le festival Lejeune Archet 2017, aussi d'avoir l'autorisation pour la fermeture partielle de la rue de la Grande Coulée pour la tenue du Festival Lejeune Archet, pour la sécurité des citoyens et des visiteurs.

Il est proposé par Marguerite Albert, appuyé par Norbert Michaud d'autoriser Développement Saint-Godard à faire une demande de permis d'alcool pour la saison 2017 et d'autoriser la fermeture partielle de la rue de la Grande Coulée lors du Festival en août.

ADOPTÉE

b) Demande Salariale DSG

Réso 2017-99

Demande salariale : l'organisme demande à la municipalité de payer les frais marginaux pour un ou deux de leurs employés d'Emploi Québec. L'emploi est de 26 semaines au salaire minimum lors de l'acceptation auprès d'Emploi Québec.

En conséquent il est proposé par Norbert Michaud, appuyé par Fernand Albert de payer les frais pour une personne pour cette année seulement, si la demande d'Emploi Québec est acceptée.

Une demande est aussi faite pour recevoir une lettre confirmant que la municipalité de Lejeune a bien reçu l'information pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada. Cette aide financière leur servira pour la réflexion du toit et de la confection de la fosse septique. Nous avons reçu le document complet de la demande faite par Développement Saint-Godard le 27 avril 2017.

ADOPTÉE

c) Fabrique (clocher église)

Réso 2017-100

Considérant que la fabrique a dû faire réparer le clocher,

Considérant que l'équipement spécial était sur place pour faire une telle réparation, la municipalité a demandé pour faire peindre la croix et le coq par-dessus le clocher.

Considérant que la demande de la municipalité il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Marguerite Albert de faire un don de 1500.00\$ (mille cinq cents dollars) à la fabrique pour les frais supplémentaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

d) Pompiers (équipements désuets, CNESST, bunkers)

Réso 2017-101

Considérant que madame Renée Martin a assistée au colloque de L'APEQ du 22 avril 2017;

Considérant qu'elle a reçu beaucoup d'information concernant les équipements et la sécurité (CNESST, guide des bonnes pratiques. L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies);

Considérant qu'elle nous a préparé une liste des équipements de chaque pompiers (casque, cagoule, oreillette, bunker, gants, bottes, bamas, clé d'intervention);

Il est proposé par Chantal Dufour et appuyé par Marguerite Albert de faire l'achat d'équipement selon les disponibilités prévus budget de 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité

12. CORRESPONDANCES

Le maire en fait la lecture

13. DEMANDE DE DONS

a) Société Alzheimer

Réso 2017-102

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Patrice Dubé de faire un don de 50\$ à la marche de la mémoire (Société Alzheimer du Bas-Saint- Laurent) l'activité qui aura lieu dimanche le 28 mai à Ville Dégelis.

ADOPTÉE

Réso 2017-103

b) Gala des musiciens

Attendu que c'est dans notre municipalité que l'événement à lieux

Attendu que beaucoup de gens se présente à ce rendez-vous et que ça l'occasionne de faire connaître notre municipalité

Il est proposé par Fernand Albert et secondé par Chantal Dufour de faire un don de 100\$ à la fabrique de Lejeune pour aider dans leurs activités de financement.

ADOPTÉE

Réso 2017-104

c) Maison Martin Matte (Accueil gens avec traumatisme crânien)

Cette maison sert à héberger des gens qui ont eu un Traumatisme crânien, offre un hébergement et des soins adéquats aux patient et aux familles.

Puisque dans notre région aucune de ces maisons n'est disponible, puisqu'il faut se déplacer loin pour avoir ce service.

Il est proposé par Marguerite Albert, secondé par Réjean Albert et résolu unanimement de faire un don de 50\$ à cet organisme.

ADOPTÉE

Réso 2017-105

d) École secondaire Dégelis

L'école secondaire Dégelis organise un Gala méritas le mercredi 7 juin 2017 à 19h30 au Centre Culturel Georges-Deschênes de Dégelis.

Pour souligner les efforts et l'implication des jeunes dans leur vécu scolaire. Une centaine d'élèves seront sélectionnés dans chacune des catégories différentes de la vie de l'école, tant au plan académique que parascolaire et comportemental.

Chaque commandite permet de défrayer le coût des trois articles souvenirs ainsi que la bourse pour la première position dans les 35 catégories.

La personne présente pour remettre le prix méritas sera Pierre Daigneault, maire.

Il est proposé par Norbert Michaud, appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter de donner un montant de 100\$ pour ces activités.

ADOPTÉE

14. AFFAIRES NOUVELLES

a) Formation moniteur avertie

Réso 2017-106

ATTENDU QUE la formation animatrice 2017 s'adresse au personnel estival de 16 ans et plus avec ou sans expérience. Le stage se tiendra les 10-11 juin de 8h30 à 16h30 au Camp Richelieu Vive la Joie, à Saint-Modeste.

Les tarifs sont de 120.75\$ plus taxes par participant pour les Municipalités compris la formation le service de repas et hébergement pour une nuit.

Ce prix inclut les honoraires des formateurs, le matériel, l'accès au site, la restauration et l'hébergement

Il est proposé par Réjean Albert appuyé par Chantal Dufour, et unanimement résolu que la municipalité de Lejeune inscrive la personne retenue pour l'emploi d'été à ce camp, conditionnellement à l'acceptation du projet emploi-été Canada.

ADOPTÉE

b) Formation urgence vie moniteur

Réso 2017-107

Attendu qu'une formation en premiers secours est très importante pour la personne qui s'occupera des enfants au terrain de jeux cet été ;

Attendu qu'une formation est donnée à Témiscouata-sur-le-Lac au 34B, rue du Vieux Chemin le dimanche 11 juin de 9h à 18h, il faut apporter notre lunch et un minimum de 15, maximum de 20 participants par groupe;

Attendu que la date limite pour l'inscription est le 26 mai 2017 à 16heures et le coût est de 40 \$ + taxes pour les membres de L'URLS;

Par conséquent qu'il est proposé par Fernand Albert appuyé par Marguerite Albert de faire l'inscription pour une personne considère que nous n'avons pas le nom de la personne qui sera l'animateur(trice) pour le terrain de jeux de l'été 2017.

ADOPTÉE

c) Turbo niveleuse est brisé, nous avons fait la commande pour les pièces afin de faire la réparation, car bientôt ce sera urgent de faire le nivelage dans les rangs.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Unité urgence = à suivre. Le chef pompier va me donner l'adresse et le nom du fournisseur de St-Jacques N.B.
- Rencontre avec les loisirs et le maire
- Jall, les trois services incendies, il serait intéressant d'avoir une réunion avec les maires et les chefs pompiers sur les formations et autres problèmes rencontrés quand il y a un feu en entraide.
- Le chef pompier nous informe qu'il faut quatre ans pour former un pompier comme pompier1 et que la clause grand-père n'existe plus.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire Pierre Daigneault propose la levée de la séance à 21h20

Pierre Daigneault

Claudine Castonguay

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal